

COMPTE-RENDU DE REUNION N°5

Projet : Communauté de Communes Pays de Villersexel
Mission : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Objet : Atelier de travail Economie et Tourisme
Lieu : Salle des fêtes de Villersexel
Date : 15.06.2022

Participants

Cf : feuille d'émargement ci-après

Destinataires : //

Documents joints : le diaporama

Dates des prochaines réunions :	Atelier 4 Habitat : Mardi 05.06.2022 à 18h00
Lieu :	Atelier 5 Environnement Paysage : Mardi 06.09.2022 à 18h00
Participants :	A définir
	-

POINTS TRAITES	A l'initiative de
<p>En introduction, le BE <u>E</u>space & <u>T</u>erritoires rappelle les enjeux de cet atelier de travail qui se tiennent en parallèle de l'élaboration du diagnostic de la CCPV :</p> <ul style="list-style-type: none">- Recueillir des données précieuses auprès des personnes qualifiées- A partir des atouts et des faiblesses du territoire, de ses opportunités et de ses menaces, dégager et partager les enjeux du territoire dans le but, dans un second temps, d'accompagner la CCPV dans l'établissement de son projet territorial. <p>L'atelier porte sur l'économie et le tourisme. M. le VP remercie les participants pour leur présence et particulièrement l'ONF, la DDT, la CCI et le Conseil Départemental.</p> <p>Les échanges se font au fil de la présentation du diaporama. Les éléments suivants sont à retenir :</p> <p>1. Economie</p> <ul style="list-style-type: none">■ ESAT : nouveau bâtiment attendu 2T2024 avec démarrage des travaux fin 2022. L'objectif est de créer des nouveaux locaux pour accueillir la structure existante. Il s'agit d'un bâtiment passif qui permettra de développer l'activité de l'établissement notamment l'accueil de stagiaires et d'améliorer les conditions de manière générale. Le futur bâtiment accueillera également la Maison des Services. La volonté est de créer un pôle de services, une synergie, une ouverture vers le monde du handicap. Effectifs : 39 personnes accueillies pour 11 salariés. 2 postes pour la Maison des Services.■ Il est rappelé par M. Buchot que les emplois Action Sociale et Santé sont fortement représentés en CCPV. La zone du Martiney pourrait être fléchée comme pôle santé et social.	

A la question : les zones communautaires sont-elles ou doivent-elles être spécialisées ? il est répondu que la zone du Grand Fougeret (site en reconversion/LGV) devait être industrielle mais ne l'est pas par manque d'implantation.

Dans l'ensemble, les zones se sont plus ou moins spécialisées : commerce, artisanat, ...

Selon la CCI, on ne recense pas de volonté d'implantations exogènes.

- En termes de foncier disponible, la zone du Pontot est complète et 1 seule parcelle est disponible à Gouhenans.
- Coworking : pas de demande identifiée mais un frémissement se fait ressentir. La question se pose de prévoir ces locaux dans le cadre du PLU. Il est rappelé que chaque commune dispose d'espaces dans les mairies qui pourraient être dédiés.
- Données CCI Etude 2019 : données font état d'une forte augmentation de la vente à distance mais se stabilise/limite par la livraison et les déplacements.
En ce qui concerne la mise en place de drive pour les commerces de proximité, la CCI rappelle qu'au préalable ces commerces doivent avoir une existence numérique (à distinguer de la vente en ligne). Pour la CCI, il est primordial que le territoire dispose d'une offre complète alimentaire adossée à une offre solide médicale et en équipement. L'indice de vieillissement étant de 107, l'offre doit être adaptée en conséquence.
En ce qui concerne, les flux de livraison liés au commerce en ligne, on ne dénombre pas de problèmes liés tels que stationnement, ...
- Vacance commerciale : Villersexel n'est pas inscrite dans le dispositif Petite Ville De Demain qui aurait pu lui apporter les outils nécessaires pour travailler sur sa vacance commerciale.
Selon Mme le Maire, la commune est sollicitée pour des implantations de grandes surfaces complémentaires et concurrentielles de celles déjà en place. Toutefois, la commune ne dispose de terrains à proposer. *(à croiser avec la disponibilité du foncier)*
- Implantation de nouvelles activités : selon la CCI les demandes émanent essentiellement de porteurs de projet de types services, autoentrepreneurs,.
- Zone d'activités d'Athesans : pas de projet en cours
- Zone d'activités d'Esprels : configuration foncière exiguë pour Aldi.

En conclusion de la thématique, la CCI rappelle que l'enjeu pour la CCPV est de pérenniser son tissu économique existant, de maintenir sa diversité. Il semble difficile de faire venir de nouveaux projets.

2. Tourisme

- De nombreux « airbnb » sont recensés aujourd'hui sur le territoire.
- On dénombre beaucoup de créations de chambres d'hôte essentiellement sur le secteur est. Il s'agit de produits de même typologie : 2 ou 3 chambres. Peu d'accueil de groupes.
- Carence de structures d'accueil pour les marcheurs de Saint Jacques de Compostelle.
- De manière générale, les séjours sont courts.
- Les chambres d'hôte sont également sollicitées pour l'accueil « professionnel » (éolien, LGV, haut débit,...).
- Carence de l'accueil permettant l'hébergement de chevaux.

Comité de tourisme équestre de la Haute Saône prépare une piste équestre balisée (2023/2024).

- Eau : le tourisme est largement lié à la présence de l'eau : 20 000 touristes par saison.
Se pose la problématique de l'entretien des berges et de l'ensablement de la rivière (dynamique alluviale).
- Projets identifiés :
Camping de Bonnal – construction d'un nouveau bâtiment pour épicerie
Centrale hydroélectrique pour remonter le niveau d'eau à Pont sur l'Ognon avec passage en eau vive (canoés et poissons).
ENS Esprels/Pont sur l'Ognon/Autrey le Vay
ENS Grange le Bourg.

Il est rappelé en synthèse que le tourisme est l'image de la région et permet de soutenir l'économie locale.

3. Forêt/Sylviculture

L'ONF rappelle que les forêts du territoire sont productives ce qui induit des revenus liés non négligeables.

La production forestière comprend le bois d'œuvre, le chauffage et la production de plaquettes.

Les évolutions climatiques conduisent à l'utilisation de nouvelles essences.

A ce jour, on compte une chaufferie biomasse à Courchaton et 2 en projet à Moimey et Fallon.

Pour ce qui est des énergies renouvelables, une doctrine ONF/FNCOFOR est à prendre en compte.

L'ONF transmettra des données statistiques du territoire.

Céline BAUDON – ESTERR